



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	24 mars 2022 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : absente
ABSENTS, EXCUSÉS	MM. Hervé Buffet, Jeff Laffely, John Desmeules, Pierre-André Blanchard, Alain Lambercy, Marc Vermot et Yvan Lugeon Mme Muriel Pinard
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Claire Martinet
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	5 mai 2022

Accueil et bienvenue

Le président, M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20 h. Il salue les conseillers et conseillères et les remercie d'être présents, ainsi qu'une personne du public.

Appel

26 conseillers·ères répondent à l'appel

Mme Muriel Pinard et MM. Hervé Buffet, Jeff Laffely, John Desmeules, Pierre-André Blanchard, Alain Lambercy, Marc Vermot et Yvan Lugeon sont excusés.

La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2021
2. Préavis municipal n°01/2022 : Augmentation de la limite du compte courant auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre
3. Nomination de la commission PACOM
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles et divers

1. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2021

M. Olivier Bédary ne comprend pas la formulation au point concernant l'augmentation

du montant du préavis qui est un peu flou. En effet, la phrase suivante au troisième paragraphe du point 4 « La commission des finances propose d'augmenter de Fr. 150'000.- à Fr. 1'500'000.- le montant du préavis n°08/2021 [...] » suggère que le montant augmente de Fr. 1'350'000.-, ce qui est erroné. La secrétaire applique la modification suivante : « La commission des finances propose d'augmenter de Fr. 150'000.- le montant du préavis n°08/2021, le portant ainsi à 1'500'000.-, afin de constituer une réserve pour les frais courants d'entretien urgents sur cet objet ».

Mme Delphine Lebouleur a un problème de forme sur la fin du procès-verbal. Apparemment il y aurait eu une erreur d'impression pour les versions papier. La secrétaire confirme que la version originale est bien exacte.

M. le Président Sylvain Freymond remercie à nouveau Sandrine Haenni pour son travail au pied levé lors de la séance extraordinaire du mois de décembre.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Préavis municipal n°01/2022 : Augmentation de la limite du compte courant auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre

M. le Président Sylvain Freymond remercie la commission des finances pour le travail accompli et passe la parole à **M. Walter Haenni**, président de la commission qui lit son rapport.

M. le Syndic Didier Amez-Droz donne des précisions sur les recettes fiscales pour expliquer la demande d'augmentation. En effet, comme au sein beaucoup de communes, la péréquation, la facture sociale et les charges liées aux associations intercommunales représentent la majeure partie des recettes fiscales. M. le Syndic cite un article du 24 heures du 11 mars indiquant que sur Fr. 60.- d'impôt collecté, la commune n'en gère que 5. La marge de manœuvre des communes en matière d'investissements diminue rapidement. L'augmentation de la limite du compte courant permettra de pallier un certain manque de liquidité dû à ces recettes fiscales qui échappent, dans un premier temps, à la Commune. M. le Syndic se tient à disposition de l'assemblée si des questions plus précises doivent être éclaircies à ce sujet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **M. le président Sylvain Freymond** passe au vote du préavis n°01/22

Résultat du vote : bulletins distribués : 26, bulletins valables : 26.

L'assemblée accepte par 24 OUI et 2 NON les conclusions suivantes :

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- *Vu le préavis n° 01/22 de la Municipalité*
- *Vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

d é c i d e

D'autoriser la Municipalité à augmenter la limite du compte courant du compte n° CH27 8080 8004 1373 3712 6 auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre courant de CHF 400'000.- (quatre cent mille francs) à CHF 1'000'000.- (un million de francs) permettrait de ne pas retarder plus que nécessaire nos paiements. Le taux d'intérêt reste inchangé, il est et sera toujours de 3% par an.

3. Nomination de la commission PACOM

La commission traitera du plan général d'affectation communal.

L'assemblée nomme les commissaires suivants :

Mmes Delphine Lebouleur, Jocelyne Penel

MM Yvan Lugeon, Damien Isely, Olivier Chenuz.

M. le Président Sylvain Freymond remercie les commissaires pour le travail à venir.

4. Communications du Bureau

M. le Président Sylvain Freymond remercie les participants au dépouillement des élections du 20 mars 2022, 12 personnes (le bureau élargi et 4 conseillers communaux volontaires) se sont investies et les résultats ont pu être donnés en tout début d'après-midi.

300 cartes de vote ont été reçues pour 681 électeurs inscrits, le taux de participation a donc été de 43.47% pour la Commune de Montricher, ce qui est légèrement inférieur aux résultats de 2017.

Le deuxième tour aura lieu le 10 avril, merci d'avance aux membres du bureau élargi.

M. le Président Sylvain Freymond donne les dates des prochains conseils communaux :
30 juin 2022

22 septembre 2022

3 décembre 2022, un repas suivra la séance.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Norbet Penel informe l'assemblée que l'immeuble du Bourg 9 est terminé, il reste un 3 pièces à louer sur les 6 appartements.

L'Union d'accueil pour écoliers (UAPE) est en service depuis le début du mois, une visite est possible après la séance. Un dysfonctionnement a été malheureusement détecté au niveau des canalisations, traversées malencontreusement par un fer à béton. L'entreprise responsable en a été informée immédiatement et fera le nécessaire, à sa charge, dans les plus brefs délais.

M. le Municipal Pierre-Yves Morel informe que le collaborateur du service forestier Nicolas Josy a quitté son emploi à la fin du mois de février, il n'y a donc plus de bûcheron employé par la commune.

La charte 2023-2032 du Parc Jura Vaudois a été acceptée par les 30 communes membres et les 4 nouvelles communes et a été transmise à la Confédération pour validation. Une nouvelle gouvernance du parc a été créée depuis une année, et le comité est composé de 9 membres, répartis sur les 3 arrondissements concernés (Morges, Nyon et Nord-Vaudois). Le comité recherche des conseillers communaux/généralistes pour renforcer les pôles régionaux (3 séances par année). Les intéressés peuvent directement prendre contact avec M. le Municipal.

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie l'assemblée pour la confiance accordée dans le cadre du préavis voté ce soir.

La SEFA a été mandatée pour une étude de chauffage à distance. L'étude portera sur les bâtiments communaux en premier lieu puis une recherche d'intérêt sera effectuée chez les propriétaires privés.

Il félicite M. le Président Sylvain Freymond pour sa réélection au Grand Conseil et M. le conseiller communal John Desmeules pour son excellent résultat qui le propulse comme premier vient-ensuite et assure donc son élection prochainement.

6. Propositions individuelles et divers

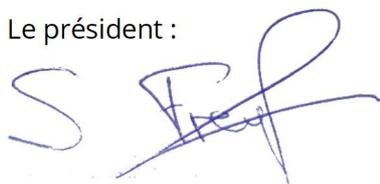
Mme Christine Morel, interroge la Municipalité sur l'emplacement actuel du pilier public. Est-il provisoire ou à long terme ? La question est posée car le passage est plus faible à cet emplacement et accessoirement moins pratique pour les scrutateurs lors de l'affichage des informations communales.

M. le Syndic Didier Amez-Droz informe que la réflexion vient de la rénovation de la façade de la Grande Salle. En effet, la remise en place du pilier public à son ancien emplacement ne serait pas idéale car ce dernier se tiendrait sur cette nouvelle façade et le rendu serait peu esthétique. De plus, il n'est plus possible de fixer cet affichage contre le bâtiment à cause de l'isolation. Il informe également que n'ayant eu que des échos positifs de plusieurs habitants (places de parc, magasin, restaurant) la décision a été prise de garder cet emplacement définitivement.

Mme la Secrétaire Claire Martinet fait le contre-appel et en profite pour demander aux conseillères et conseillers s'ils souhaitent recevoir les documents par courrier ou par e-mail (sachant que le budget et les comptes sont automatiquement envoyés par courrier).

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55

Le président :



Sylvain Freymond

La secrétaire :



Claire Martinet